

FICHE PRATIQUE – ORGANISATION D'UN RAPATRIEMENT SANITAIRE

 **Objectif** : Coordonner efficacement un rapatriement sanitaire en lien avec les médecins, l'assistant et les parties prenantes.

1. RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN RAPATRIEMENT SANITAIRE ?

Le **rapatriement sanitaire** est un **transport médical organisé** du volontaire vers son pays d'origine ou un pays limitrophe, décidé **exclusivement sur avis médical**, en lien :

- avec le médecin local ;
- et le médecin de l'assureur **TOKIO MARINE / MUTUAIDE (FRANCE)**.

Il s'impose au volontaire, qui ne peut s'y opposer pour convenance personnelle.

2. CONTACTER L'ASSISTEUR DES QUE NECESSAIRE

Coordonnées :

TOKIO MARINE / MUTUAIDE

 +33 (0)1 55 98 88 35

 N° de contrat à indiquer : **FR023375TT**

Peuvent contacter l'assistant :

- Le volontaire concerné
- Le médecin local
- La représentation de France Volontaires (EV, SDPE, etc.)

Lors de l'appel, préparer les informations suivantes :

- Identité du volontaire / numéro de contrat
- Localisation exacte
- Situation médicale et coordonnées du médecin local
- Coordonnées de la personne en charge localement (Tuteur, RN, SA, etc.)
- Numéro de téléphone joignable

3. SITUATIONS JUSTIFIANT UN RAPATRIEMENT SANITAIRE

-  Le médecin local juge que les soins requis ne peuvent être assurés localement ;
-  Il faut réaliser des examens ou interventions urgents dans un plateau technique mieux

équipé (dans un pays limitrophe ou le pays d'origine) ;

✓ Un transport médicalisé est nécessaire (ambulance, avion sanitaire, etc.).

4. DESTINATION POSSIBLE DU RAPATRIEMENT (VERS UN PLATEAU MEDICAL ADAPTE)

- **Pays d'origine :**
 - Chez un proche si hospitalisation non nécessaire
 - En hospitalisation à l'arrivée si exigée par le diagnostic
- **Pays limitrophe :**
 - En hospitalisation directe dans un établissement adapté

5. ÉTAPES A SUIVRE – COORDINATION OPERATIONNELLE

Etape	Action
1. Alerte	Le volontaire ou le Référent sécurité local signale la situation au siège (référent sécurité sanitaire et soutien psycho-émotionnel + SDPE)
2. Diagnostic local	Un médecin local est consulté et rédige un rapport médical
3. Contact de l'assistant	Appel à TOKIO MARINE / MUTUAIDE avec les éléments médicaux
4. Décision médicale	L'assistant valide (ou non) le rapatriement sur avis médical croisé
5. Coordination logistique	Organisation du transport, accueil à l'arrivée, infos aux familles et à la DG
6. Suivi	Information de l'EV, de la SA, de la SE et selon la situation le poste diplomatique
7. Retour en mission ?	Possible uniquement si : – Certificat médical d'aptitude – Il reste ≥ 3 mois de mission

6. EXCLUSIONS IMPORTANTES DU CONTRAT (NON-PRISE EN CHARGE)

Le rapatriement ne sera pas pris en charge dans les cas suivants :

- Usage de drogues, stupéfiants ou alcool en cause ;
- Tentative de suicide ;
- Accidents liés à des **sports extrêmes** (ex : compétition, raid, alpinisme, ski hors-piste...) ;
- Frais de recherche ou secours en montagne / mer / désert (hors conditions particulières du contrat) ;
- Activité dangereuse exercée en contradiction avec les règles locales ou recommandations officielles.

7. BONNES PRATIQUES

- Vérifier **en amont** que chaque volontaire a une **copie de la carte d'assistance** (TOKIO MARINE / MUTUAIDE) sur eux
- Rappeler les consignes à l'arrivée en mission (cf. briefing sécurité)
- Si accident grave : alerter aussi **le poste diplomatique** et **le MEAE** pour information et/ou appui si besoin (**via Réseau FV**)

Annexe : Carte d'assistance rapatriement

Que faire en cas de demande d'intervention ? Lors de l'appel vous devez préciser : • L'adresse de votre domicile • La nature du problème • Le lieu où vous vous trouvez au moment de l'appel • Le n° de téléphone où nous pouvons vous joindre • Veuillez indiquer la structure d'envoi. Attention : Pour pouvoir bénéficier de toutes les prises en charge n'engagez aucune dépense avant d'avoir contacté nos services Pour assurer et gérer ses prestations, Tokio Marine Assistance fait appel au concours de la société Mutuaide Services 8-14 avenue des Bords de la Seine 94366 Bry-Sur-Marne SAS régie par le Code des Assurances au capital de 100 000 € RCS Créteil : 480 118 587	   CARTE D'ASSISTANCE RAPATRIEMENT Important : Cette carte est strictement réservée à l'usage de la société détentrice. Si vous trouvez cette carte, renvoyez-la sous pli non affranchi à Tokio Marine Europe S.A. (Tokio Marine HCC) – 6/8 Boulevard Haussmann – 75 441 Paris cedex 09. Important : The use of this card is limited strictly to the employees of the contracting company. Anyone finding this card, please send C.O.D. to: Tokio Marine Europe S.A. (Tokio Marine HCC) – 6/8 Boulevard Haussmann – 75 441 Paris cedex 09.	TOKIO MARINE/MUTUAIDE ASSISTANCE Tél : 33 (0)1 55 98 88 35 Email : assistance@mutuaide.fr N° de contrat : FR023375TT Effet : MAJ : 01/01/2020 Il sera nécessaire de communiquer le numéro de contrat, et indiquer le nom de votre structure d'envoi.
---	---	---

EN CAS DE DOUTE OU D'HÉSITATION

Contactez sans délai la Direction Générale – Référent sanitaire :

Caroline Bouclet, +33 7 77 08 03 77